

Conseil Communautaire du Mardi 5 juillet 2011

20h00 – LA HALLE

Compte-Rendu

L'an deux mille onze, le cinq juillet, la Communauté de Communes du Pays d'Etain s'est réunie, après convocation légale faite le vingt huit juin, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

Membres en exercice : 63 Membres présents : 40 Quorum : 32

PRESENTS :

Communes représentées par tous leurs délégués : Abaucourt, Blanzée, Buzy, Châtillon, Foameix, Herméville, Mogeville, Moulainville, St Jean les Buzy, Warcq

Communes non représentées par tous leurs délégués : Boinville (un absent), Braquis (deux absents), Damloup (un absent), Dieppe (un absent), Eix (un absent), Fromezey (deux absents), Gincrey (deux absents), Grimaucourt (un absent), Gussainville (deux absents), Lanhères (deux absents), Maucourt (un absent), Moranville (un absent), Morgemoulin (deux absents), Parfondrupt (un absent), Rouvres (un absent), Etain (trois absents).

20h05 : le Président ouvre la séance.

Le président propose d'inscrire le dossier suivant à l'ordre du jour :

* **Associations : Octroi d'une subvention au Pôle de Santé d'Etain**

A la majorité moins une abstention, le dossier est intégré à l'ordre du jour.

I – ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

1) Suppression de 2 postes d'ATSEM de 1ère classe

n° 2011-047

Le conseil de communauté, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** Le **ACCEPTE** les modifications suivantes :

Fermetures de postes au 1^{er} octobre 2011 :

Fermeture d'un emploi d'Atsem 1^{ère} classe à Foameix à 35/35°

Fermeture d'un emploi d'Atsem 1^{ère} classe à Eix à 35/35°

DONNE tous pouvoirs au le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

2) Création d'un poste D'adjoint d'animation 2^{ème} classe

n° 2011-048

Le conseil de communauté, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** **ACCEPTE** les modifications suivantes :

Ouverture de poste au 1^{er} septembre 2011

Ouverture d'un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} à 35/35°

Comme l'exige la législation, la déclaration sera effectuée auprès du centre de gestion dans les délais légaux.

PRECISE que les crédits seront prévus au Budget 2011 de la CODECOM,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

3) Marchés passés en 2010 selon la procédure adaptée – Information.

En application de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T., le président donne lecture des marchés passés selon la procédure adaptée en 2010 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

4) Comptes de gestion Principal et Annexes 2010 – Adoption

n°2011-049

Le conseil de communauté, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010 par le Trésorier en ce qui concerne le Bâtiment industriel n°2, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5) Compte administratif 2010 – Budget Annexe « Bâtiment industriel n°2 » - Adoption n° 2011-050

Le compte administratif 2010 du Bâtiment industriel n°2 a été présenté le 18 avril dernier avec une erreur de contrôle des comptes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le compte administratif 2010 du budget annexe « bâtiment n°2 » qui se solde comme suit :

Balance Générale 2010 – Bâtiment n° 2 – CHANCELLE

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	67 533,96 €	63 645,83 €	131 179,79 €
Dépenses	162 033,88 €	56 802,25 €	218 836,13 €
Résultats de l'exercice	-94 499,92 €	6 843,58 €	-87 656,34 €

6) Affectation du résultat 2010 – Budget annexe Bâtiment industriel n° 2 n°2011-051

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean PICART, Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFECTER LE RESULTAT COMME SUIVIT :

6 843.58 € en recettes d'investissement (compte 1068).

7) Décisions modificatives

n° 2011-052

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

8) Convention d'adhésion au service retraite du Centre de gestion

n° 2011-053

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le Centre de gestion de la Meuse pour assurer la mission de contrôle des dossiers de retraite des agents de la Communauté de communes aux conditions suivantes :

- Coût du contrôle fixé à 20 euros par dossier.

II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LOCAL

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Enveloppe développement local 2010 : programmation de façades privées

n° 2011- 054

DECIDE de programmer les dossiers de façades privées présentés au titre l'enveloppe développement local 2010,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2011,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

2) Convention de partenariat Conseil Général de la Meuse

n° 2011-055

Programmation de dossiers communaux 2010

ACCEPTE d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre de la programmation de l'enveloppe territoriale 2010,

VALIDE le programme de dossiers communaux ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire

3) Convention de mise à disposition des services techniques intercommunaux

n° 2011-057

DECIDE de fixer le prix forfaitaire à la journée de la mise à disposition d'un agent technique intercommunal à 145 €,

AUTORISE le Président à signer la Convention de mise à disposition des services techniques intercommunaux et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4) ZAC du Château d'Eau : vente d'un terrain

n° 2011-058

Le vice-président en charge de la compétence explique que la vente à M. Christoforetti est pour le moment compromise et précise que celle-ci est donc retirée de l'ordre du jour.

Le conseil de communauté DECIDE de vendre un terrain constitué de deux parcelles de la ZAC du Château d'Eau à Etain, l'une de 1 378 m2 et l'autre de 81 m² à l'entreprise Batterie Expresss.

AUTORISE le Président à réaliser les documents d'arpentage correspondants.

FIXE le prix de vente à 15,00 € TTC le m².

VALIDE le cahier des charges correspondant à l'implantation de l'entreprise ci-dessus désignée

DONNE mandat au Président ou à un Vice-Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

III – ENVIRONNEMENT

1) ECO EMBALLAGES - ADELPHÉ - Contrat de valorisation des Emballages Ménagers (C.V.E.M.) à compter du 01.01.2011

INFORMATION

Le bureau du 20 juin 2011 a délibéré sur le dossier suivant sachant que la décision devait être entérinée pour le 30 juin 2011 dernier délai.

Aussi, les membres du conseil de communauté sont informés qu'une convention de partenariat entre les CODECOM du Pays d'Étain et du canton de Fresnes avait été signée le 15 décembre 2007 avec prise d'effet au 01 janvier 2008. La CODECOM du canton de Fresnes avait été désignée coordonnateur du groupement.

ADELPHÉ est un organisme agréé par les Pouvoirs Publics afin de garantir la reprise des déchets recyclables collectés. Le groupement constitué entre La CODECOM du Pays d'Étain et la CODECOM du Canton de Fresnes en Woëvre avait signé un Contrat de Valorisation des Emballages Ménagers (C.V.E.M.) au 01 janvier 2008 dont la Codecom de Fresnes en était le délégué.

Depuis ECO EMBALLAGES et ADELPHÉ ont renouvelé leur agrément auprès de l'État jusque fin 2016. De ce fait, le barème E a été mis en place et peut être appliqué avec effet rétroactif au 01 janvier 2011. Les aides attendues sur le barème E sont supérieures au barème D.

L'organisme ADELPHÉ – ECO EMBALLAGES a incité les collectivités à passer au barème E et nos collectivités ont choisi de signer des contrats séparés. Pour nos deux Codecoms, cela représente un avantage : elles pourront désormais en fonction des tonnages collectés recevoir directement les bénéfices de la revente des produits valorisables et les soutiens financiers des partenaires.

Jusqu'à ce jour Fresnes servait d'intermédiaire en sa qualité de coordonnateur du groupement, ce qui pouvait entraîner un décalage budgétaire et un manque de lisibilité pour Etain.

De plus, le contrat Adelphé étant signé pour 6 ans, la future intercommunalité n'apportera pas de difficultés nouvelles en matière de reprise du contrat. En adhérant à Adelphé en groupement et dans l'éventualité où Fresnes serait intégrée à une intercommunalité plus large comme le préconise le schéma départemental de coopération intercommunale, les modalités de reprise du contrat seraient plus délicates.

Néanmoins, les membres du bureau sont informés que le passage au barème E implique une dépense de 3601 € correspondant à la participation d'Adelphé relative à l'étude d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 24 collectivités meusiennes qui ont choisi d'adhérer au groupement de commandes proposé par le SMDE au printemps. Cette étude avait été prise en charge par Adelphé au titre du barème D, le changement de barème entraîne le paiement direct de la participation au titre du canton d'Étain auprès de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, coordonnatrice de cette étude. Cette dépense supplémentaire devrait être compensée par les aides attendues.

En conséquence, et à la suite des échéances intervenus entre Adelphé, les CODECOM du Pays d'Étain et du Canton de Fresnes, il est proposé aux membres du bureau :

- de signer un contrat individualisé avec Adelphé
- de souscrire au barème E à compter du 1^{er} janvier 2011
- de choisir l'option filières.

Le Conseil communautaire, prend acte de la décision du bureau du 20 juin 2011

2) Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés 2008 en commun avec la Communauté de Communes du canton de Fresnes - Avenant au marché et à la convention de groupement de commandes - INFORMATION

Le bureau du 20 juin 2011 a délibéré sur le dossier suivant sachant que la décision devait être entérinée pour le 30 juin 2011 dernier délai.

Aussi, les membres du conseil de communauté sont informés qu'une convention de partenariat entre les CODECOM du Pays d'Étain et du canton de Fresnes avait été signée le 15 décembre 2007 avec prise d'effet au 01 janvier 2008. La CODECOM du canton de Fresnes avait été désignée coordonnateur du groupement.

Un marché lancé suite à ce groupement de commandes a été attribué dans les conditions suivantes :

- **Lot 1 : Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés des territoires des Communautés de Communes du Pays d'Étain et du Canton de Fresnes-en-Woëvre, option 1 et 2 pour un montant total sur les deux collectivités de 3 452 728,00 € H.T. attribué le 31 décembre 2007 à Barisien SAS**
- **Lot2 : collecte, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers (hors verre) et des journaux magazines des territoires du Pays d'Étain et du Canton de Fresnes en Woëvre, avec la variante 1 et l'option obligatoire pour un montant total de 1 081 346,00 € H.T. attribué le 31 décembre 2007 à Barisien SAS**

- **Lot 3 : Collecte du verre (sur points tri) du territoire des Communautés de Communes du Pays d'Étain et du Canton de Fresnes-en-Woëvre et son acheminement direct chez un repreneur agréé pour un montant de 98 600,00 € attribué le 14-11-2007 à SALEUR S.A. Recyclage**

Les marchés ont été signés pour 6 ans ; ils arrivent à échéance le 31 décembre 2013. Aucun avenant n'a été signé sur ces marchés.

L'organisme ADELPHÉ – ECO EMBALLAGES a incité les collectivités à passer au barème E et nos collectivités ont choisies de signer des contrats séparés. Après divers échanges avec le coordonnateur du groupement de commandes qui est la communauté de communes de Fresnes en Woëvre, il est proposé d'individualiser les factures des prestataires pour les trois lots concernés. Ainsi la communauté de communes du canton d'Étain paierait directement les factures qui la concernent, et celle de Fresnes également. Pour Étain, cela éviterait une refacturation par Fresnes et un décalage budgétaire en fin d'année. Les tonnages seraient vérifiés par Étain et les justifications auprès d'Adelphé et des repreneurs de matériaux beaucoup plus aisées et rapides.

Ainsi, un avenant sera signé par le coordonnateur du groupement de commandes sur les 3 lots concernés permettant d'individualiser les factures. L'article 5.1.2 du CCAP des lots 1-2-3 sera modifié en conséquence.

La convention constitutive du groupement de commandes est modifiée conformément au projet d'avenant joint en annexe afin d'intégrer ces nouvelles modalités. Les modalités de refacturation qui faisaient t normalement l'objet de frais à imputer à la Codecom d'Étain seront modifiées et aucun frais ne sera prévu au bénéfice du coordonnateur du groupement de commandes. Il est convenu que les échanges permettront une bonne collaboration et un travail mutualisé ne justifiant pas à ce jour de participation aux frais de gestion. Si les conditions de ces échanges venaient à être modifiées, le coordonnateur du groupement de commandes qui est la communauté de communes de Fresnes pourrait s'adresser à la communauté de communes d'Étain pour discuter de nouvelles modalités.

Le Conseil communautaire, prend acte de la décision du bureau du 20 juin 2011

3) Rapport d'activités 2010 sur le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés INFORMATION n° 2011-059

Le Conseil communautaire, prend acte du rapport d'activité 2010 relatif au service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, du tri sélectif et de l'activité de la déchetterie intercommunale

IV – SCOLAIRE / JEUNESSE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Règlement intérieur Périscolaire Modification n° 2011- 060

ACCEPTE la modification du règlement intérieur du service périscolaire

VALIDE les nouveaux tarifs sus mentionnés

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

2) Contrat Educatif local 2011 : répartition des enveloppes n° 2011-061

DECIDE de répartir comme suit la subvention votée par le Conseil Communautaire le 05 juillet 2011 dans le cadre du Contrat Educatif Local :

CSAG (badminton et football) :	250.00 €
Atelier BCD : Coopérative école primaire :	134.71 €
Gymnastique Volontaire :	1094.75 €
 TOTAL	 1479.46 €

RAPPELLE que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) cofinance ce contrat.

V – VIE ASSOCIATIVE – VIE LOCALE

1) Avant-garde Stainoise – Remboursement factures EDF n° 2011- 062

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le remboursement des frais d'EDF sous forme d'une subvention de 834.65 € à l'avant-garde Stainoise

PRECISE que ces crédits sont prévus au BP 2011, compte 6574,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

2) Additif - Octroi d'une subvention au Pôle de Santé d'Etain.

n°2011-068

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**DECIDE D'ACCORDER** une subvention au Pôle santé d'Etain d'un montant de 1500€ en 2011 afin de permettre la mise en place des visites de contrôle sportives**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.**VI – VOIRIE****1) Information marché voirie**

Le marché de voirie et requalification urbaine 2011 a été attribué à l'entreprise Eurovia aux conditions suivantes :

La réunion 0 s'est tenue vendredi 17 juin, les travaux vont démarrer dans les prochains jours.

Soit au total un marché de 1 175 006.45 € dont 825 649.67 en maîtrise d'ouvrage délégué et 349 356.78 en travaux de compétence Codecom pour une enveloppe initiale de 1 442 190 €.

2) Convention de participation financière au fonctionnement

n° 2011- 063

De la fourrière animalière intercommunale sise à Thierville sur Meuse**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****DECIDE** d'adhérer à la fourrière intercommunale sous autorité de la Communauté de Communes de Verdun pour l'année 2011 avec reconduction sur la période 2012 à 2015 sauf dénonciation conformément aux termes de la convention et prend en charge la cotisation annuelle de 0.70 € par habitant, tarif révisable selon les conditions précitées.**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.**VII – ASSAINISSEMENT - HYDRAULIQUE****1) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - Information**

Conformément à l'article 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le Vice-président en charge de la compétence vous apporte les éléments d'information contenus dans le rapport relatif au service public d'assainissement non collectif pour l'année 2010 joint à la convocation.

2) Adhésion au GIDON 55 (Groupement Intercommunal de Défense Contre les Organismes Nuisibles) – Année 2011

n° 2011- 064

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**DECIDE** d'adhérer au GIDON 55 pour l'année 2011 et prend en charge la cotisation annuelle fixée sur 2011 à 150€**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.**VIII – TOURISME****Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,****1) tarifs des prestations culturelles pour la saison 2011/2012**

n° 2011-056

APPROUVE les différents tarifs, commissionnements et abonnements présentés,**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 1^{er} septembre 2011,**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de la saison culturelle,**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.**2) Tarification des prestations touristiques saison 2012**

n° 2011-065

APPROUVE les différents tarifs, gratuits, commissionnements et conditions d'accès auxdits tarifs présentés,**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2012,**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité touristique du Centre Culturel et Touristique,**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les 5 pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées

**3) Nouvelle tarification des prestations de mise à disposition de « La Halle »
et de personnels au Centre Culturel et Touristique conformément au règlement intérieur**

n° 2011-066

APPROUVE les différents tarifs présentés,

AUTORISE le Président à mettre en application ces tarifs à compter du 01 septembre 2011,

DONNE tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif relatif à la mise à disposition de « La Halle » et de personnels du Centre culturel et touristique,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées

4) Création d'un site internet dédié au tourisme dans le cadre du réseau internet Pays de Verdun

n° 2011-067

AUTORISE le lancement de l'opération visant la création d'un site internet « tourisme » dans le cadre du réseau Pays de Verdun,

VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé,

PRECISE que les crédits relatifs au financement de cette opération sont prévus au budget 2011,

AUTORISE le Président à déposer tout dossier de demande d'aide financière au titre du FNADT et du programme FEDER dans ce cadre,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer l'ensemble des documents relatifs à cet investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Etain, le 07 juillet 2011

Le Président,

Jean PICART